Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_64_2020-DE

N° 2020-64

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/64

Rapport d'activités SPANC

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_64_2020-DE

Le Président expose :

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion de ces services. Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour sa compétence Assainissement Non Collectif.

Conformément aux articles L 2224-5 et L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'assainissement non collectif, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du service public d'assainissement non collectif,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

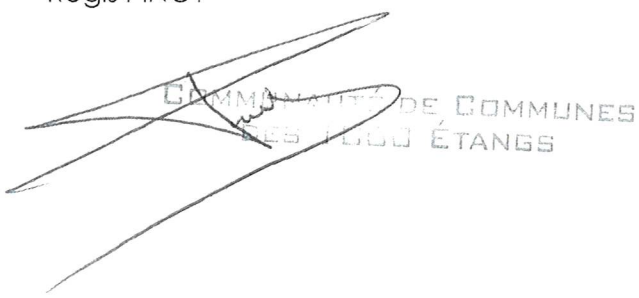

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

N° 2020-65

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/65

Rapport d'activités OM

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

Le Président expose :

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le représentant de l'E.P.C.I. à son assemblée délibérante.
L'article 1er alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné.
L'objet de cette délibération concerne le rapport annuel 2019.
Les communes membres de la Communauté de Communes des 1000 Etangs pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs.

Le rapport comprendra l'analyse technique et financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 du service ordures ménagères,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à le transmettre pour information aux communes bénéficiant du service pour être soumis aux Conseils municipaux respectifs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

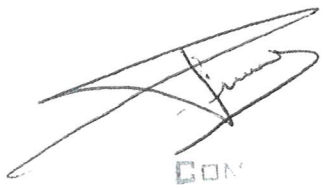

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_66_2020-DE

N° 2020-66

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/66

CC 1000 ÉTANGS
Présentation et Vote du budget général 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		**42**
Présents	**:**	**35**
Pouvoirs	**:**	**3**
Absents	**:**	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_66_2020-DE

Le Président présente le Budget Primitif 2020 du Budget Principal **dont le détail est fourni en annexe**.

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 3 536 399.00 € pour l'année 2020, se répartissant de la manière suivante :
- section de fonctionnement :

Dépenses : 2 029 775.00 €
Recettes : 2 366 254.56 €

- section d'investissement :

Dépenses : 1 506 624.00 €
Recettes : 1 685 890.00 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Principal 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

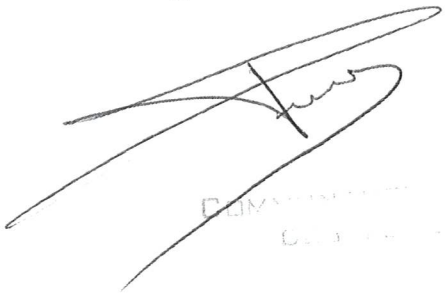

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_66_2020-DE

Budget prévisionnel CCME 2020

Les budgets que vous votez ce soir concrétisent votre volonté d'agir au bénéfice du territoire des 1000 Etangs et de ses habitants.

Le cumul de l'ensemble des budgets, le général et les annexes, représente la somme de 5 089 037.

A travers cette masse financière la CCME apparait comme un acteur économique non négligeable que ce soit à travers ces dépenses de fonctionnement ou en investissant !

Achats de fournitures, d'équipement, d'énergie, de prestations diverses et variées viennent alimenter un tissus économique de proximité : local, départemental etc.

Les investissements de la CCME se font aussi souvent au profit des entreprises locales (2chappée des 1000 Etangs et Maison de santé).

Notre budget n'est donc pas exclusivement une ponction de la richesse locale, il est largement redistribué comme vu précédemment.

La CCME est un acteur économique mais aussi un levier indispensable au développement local.

Les différents investissements effectués dans le domaine du tourisme de ces trois dernières années (OT de Faucogney, VAE, Echappée des 1000 Etangs) représentent un levier indispensable pour favoriser les acteurs privés touristique locaux (hébergement, restauration, animation).

Les efforts financiers consentis depuis plusieurs années commencent à véritablement porter leurs fruits. La fréquentation de nos OT augmente et l'année 2020 sera sans doute un cru d'excellence (couverture médiatique importante).

Développement toujours avec la Maison de Santé qui apportera à la population un panel de services médicaux indispensable : généralistes, infirmiers, dentiste, ostéopathe, psychologue seront là pour les familles comme pour les personnes âgées.

La signature en début d'année d'une nouvelle délégation de service public avec les FRANCAS tout comme le nouveau contrat enfance jeunesse consolident les services de la CCME en direction des familles.

La présence de 5 pôles périscolaires sur notre territoire est un facteur important quant au maintien des familles avec enfants dans vos communes. Ils permettent sans doute aussi d'en attirer de nouvelles.

Le service OM/tri ainsi que le SPANC traduisent une politique environnementale volontariste.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_66_2020-DE

Ces deux service depuis 2017 concernent les 25 communes et permettent une meilleure protection de notre environnement, première richesse de notre territoire !

Les lignes qui précédent mettent en valeur l'importance de ces budgets pour la qualité de vie ainsi que pour l'attractivité des 1000 Etangs.

L'évolution de nos budgets et tout particulièrement celle du budget général nécessitent une vigilance sans faille afin de contenir les dépenses de fonctionnement tout en étalant sans doute un peu plus les dépenses d'investissement !

La question de la fiscalité abordée lors d'un conseil précédent est là pour nous le prouver si besoin.

Nous devrons trouver les ressources nécessaires pour intégrer les nouvelles compétences eau et assainissement collectif ainsi que pour la gestion des futurs maisons de service.

Cette nouvelle étape devra se faire dans le respect des équilibres financiers indispensables à la gestion d'un établissement comme le nôtre.

Enfin cette nouvelle mandature qui s'ouvre aujourd'hui débutera avec un travail prospectif de projet de territoire en lien étroit avec le Conseil Départemental qui nous pousse ardemment dans ce sens.

Sachez que l'ensemble des salariés de la CCME seront à vos côtés pour cette nouvelle aventure comme ils l'ont été avec les élus du mandat précèdent que je salue en leur nom.

Merci pour votre écoute.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_66_2020-DE

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES :
Pour 38
Contre : 0
Abstentions : 0

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Président (1),
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ORDINAIRE
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_67_2020-DE

N° 2020 67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/67

Présentation et Vote du budget annexe OM 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		**42**
Présents	**:**	**35**
Pouvoirs	**:**	**3**
Absents	**:**	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_67_2020-DE

Le Président présente le Budget Primitif 2020 du Budget annexe OM 2020 **dont le détail est fourni en annexe**.

Le budget total de la Communauté de Communes s'élève à 959 400.00 € pour l'année 2020, se répartissant de la manière suivante :
- section de fonctionnement :

Dépenses : 934 400.00 €
Recettes : 943 507.95 €

- section d'investissement :

Dépenses : 25 000.00 €
Recettes : 44 464.67 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :

-- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Ordures Ménagères 2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

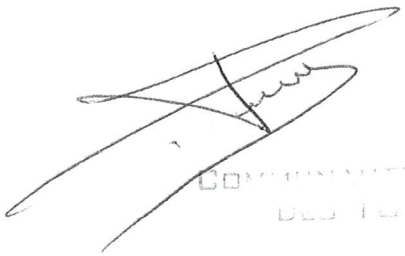

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_67_2020-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS

Délibéré par le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, réuni en session ORDINAIRE.
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15 juillet 2020

Les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_68_2020-DE

N° 2020-68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/68

Présentation et Vote du budget annexe SPANC 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		**42**
Présents	**:**	**35**
Pouvoirs	**:**	**3**
Absents	**:**	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_68_2020-DE

Le Président présente le Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC **dont le détail est fourni en annexe**.

Le budget total SPANC s'élève à 95 689.59 € pour l'année 2020, se répartissant de la manière suivante :
- section de fonctionnement :

Dépenses : 88 396.00 €
Recettes : 113 646.90 €

- section d'investissement : équilibrée à 7 293.59 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget annexe SPANC

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

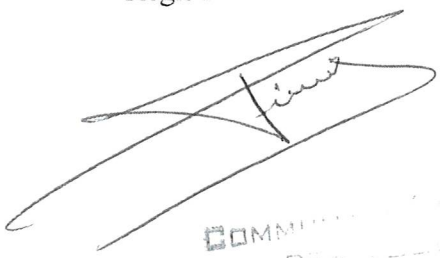

COMMUNES
ETANGS

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_68_2020-DE

Com. de Com. Des 1000 ETANGS - 70 - SERV. PUBLIC ASSAINIS. NON COLLE	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Président,
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ORDINAIRE.
A ST BARTHELEMY, le .....

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15 juillet 2020

Les membres du Conseil Communautaire,

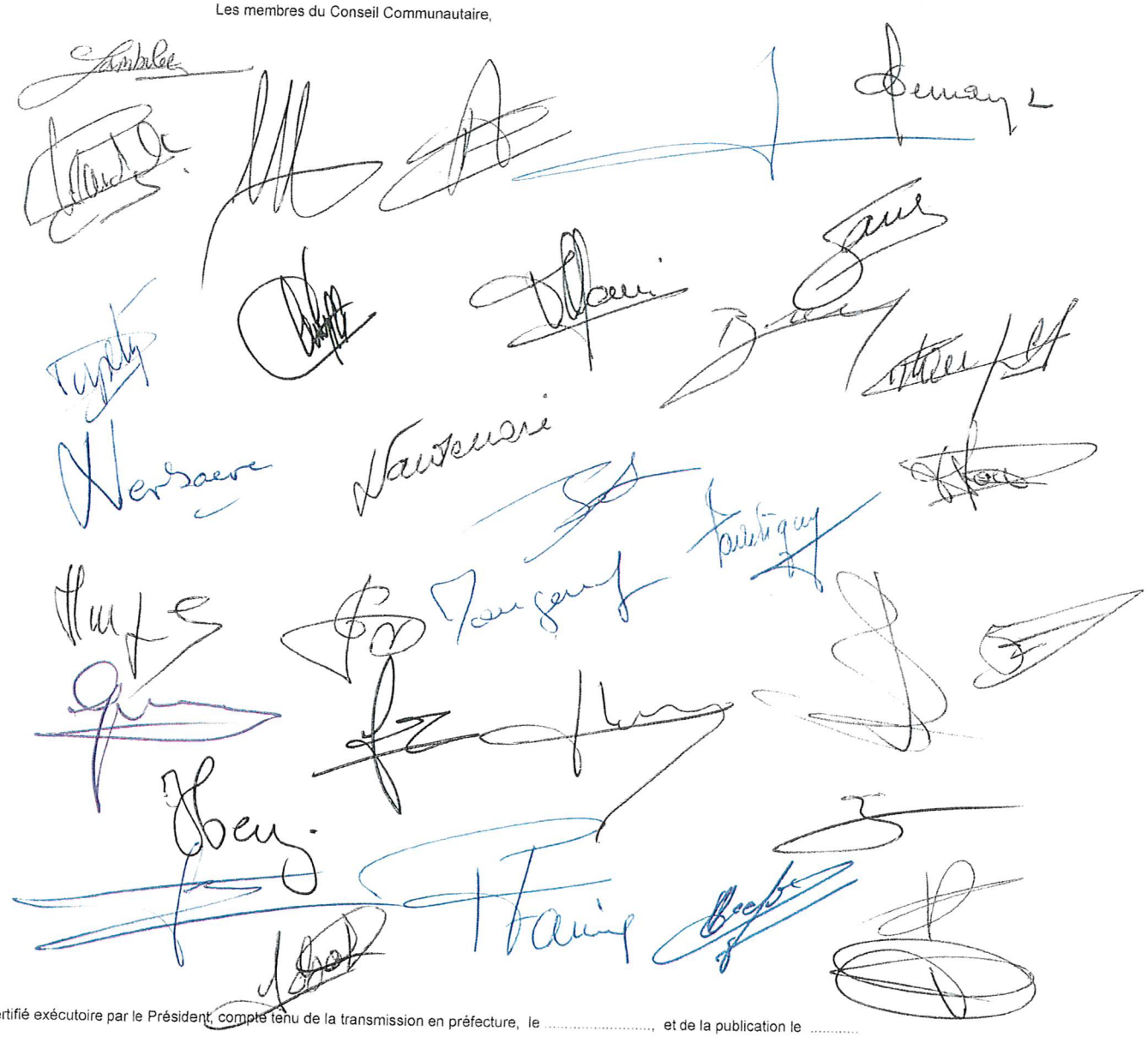

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_69_2020-DE

N° 2020 69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/69

Présentation et Vote du budget annexe ZA FAUCOGNEY 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_69_2020-DE

Le Président présente le Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA de Faucogney **dont le détail est fourni en annexe**.

Le budget total ZA de Faucogney s'élève à 299 452.92 € pour l'année 2020, se répartissant de la manière suivante :
- section de fonctionnement : équilibrée à 152 818.46 €
- section d'investissement : équilibrée à 146 634.46 €

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget annexe ZA de Faucogney

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNES
ETANGS

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_69_2020-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ORDINAIRE.
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15 juillet 2020

Les membres du Conseil communautaire,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_70_2020-DE

N° 2020 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/70

Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Etangs de MELISEY 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_70_2020-DE

Le Président présente le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey **dont le détail est fourni en annexe**.

Le budget total gymnase des 1000 Etangs de Melisey s'élève à 114 864.21 € pour l'année 2020, se répartissant de la manière suivante :
- section de fonctionnement :
  Dépenses : 79 201.00 €
  Recettes : 123 908.84 €
- section d'investissement : équilibrée à 35 663.21 €

Le Président fait savoir à l'assemblée, le mode de calcul pour la participation 2020 :

Communes	**Contribution 2020 communes CCME**	**Contribution 2020 Communes extérieures**
BELFAHY	0 €	
BELMONT	750 €	
BELONCHAMP	2 250 €	
ECROMAGNY	500 €	
FRESSE	7 000 €	
HAUT DU THEM	3 500 €	
LA LANTERNE	1 500 €	
LA NEUVELLE		990 €
LANTENOT		1 170 €
LINEXERT		360 €
MALBOUHANS		720 €
MELISEY	14 500 €	
MONTESSAUX	2 250 €	
SERVANCE / MIELLIN	3 500 €	
ST BARTHELEMY	13 750 €	
ST GERMAIN		4 860 €
TERNUAY	4 500 €	
TOTAL	**54 000 €**	**8100 €**

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey
- **APPROUVE LA CONTRIBUTION** 2020 des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_70_2020-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Le Président,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ORDINAIRE.
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 15 juillet 2020

Les membres du Conseil Communautaire,

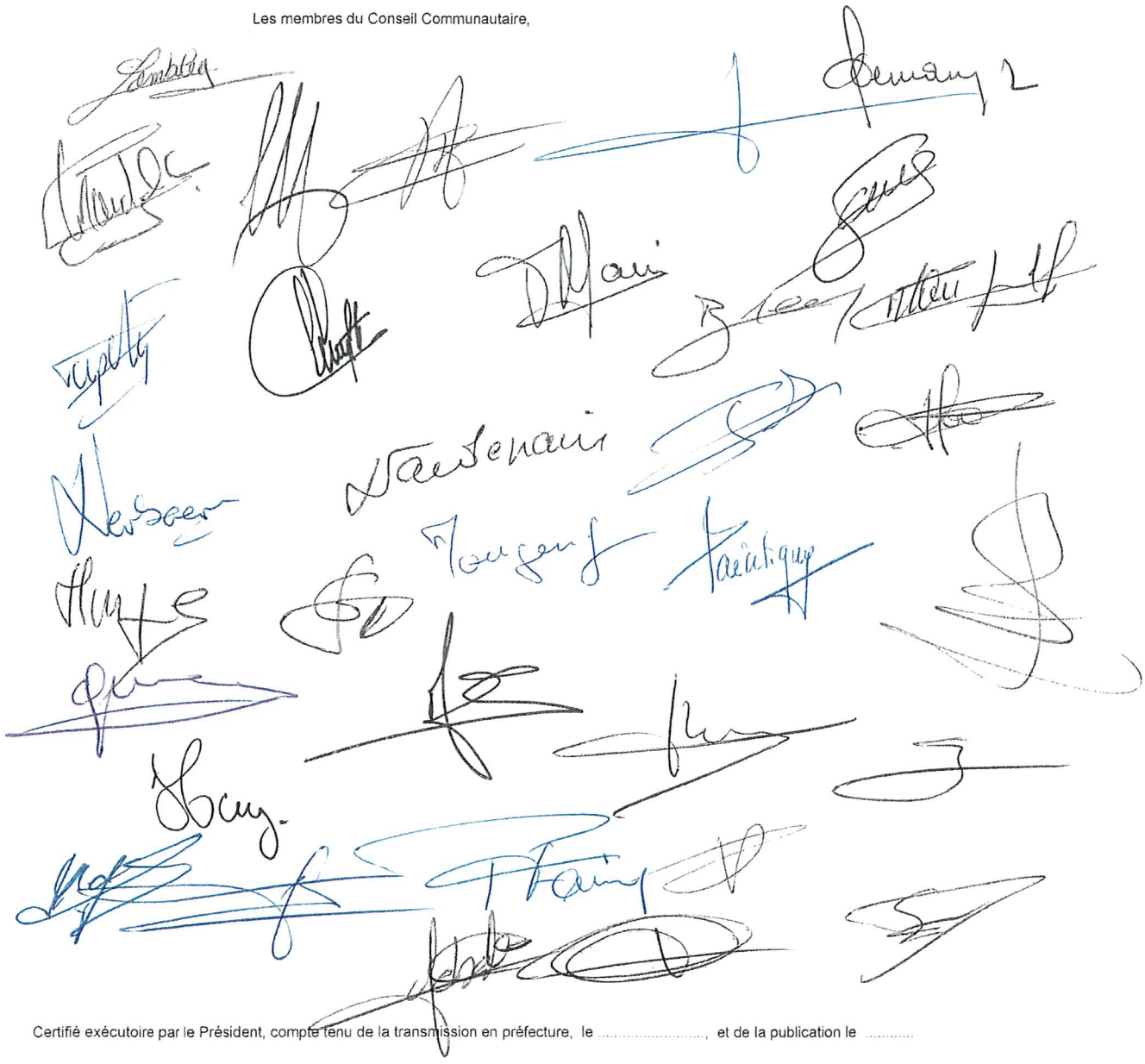

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_71_2020-DE

N° 2020 71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/71

Présentation et Vote du budget annexe Gymnase des 1000 Etangs de FAUCOGNEY 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_71_2020-DE

Le Président présente le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Faucogney **dont le détail est fourni en annexe**.

Le budget total gymnase des 1000 Etangs de Faucogney s'élève à 83 230.45 € pour l'année 2020, se répartissant de la manière suivante :
- section de fonctionnement :
  Dépenses : 43 180.45 €
  Recettes : 53 211.62 €
- section d'investissement : équilibrée à 40 050.00 €

Le Président fait savoir à l'assemblée, le mode de calcul pour la participation 2020 :

Communes	Contribution 2020 communes CCME	Contribution 2020 Communes extérieures
AMAGE	3 040 €	
AMONT ET EFFRENEY	1 140 €	
BREUCHOTTE		861 €
CORRAVILLERS	760 €	
ESMOULIERES	1 140 €	
FAUCOGNEY ET LA MER	5 700 €	
LA BRUYERE	1 140 €	
LA LONGINE	1 570 €	
LA PROISELIERE ET LANGLE	2 280 €	
LA VOIVRE	1 520 €	
LES FESSEY	2 660 €	
RADDON ET CHAPENDU		4 920 €
ST BRESSON		1 722 €
ST MARIE EN CHANOIS		1 476 €
LA ROSIERE	380 €	
BEULOTTE ST LAURENT	1 900 €	
LA CORBIERE		369 €
TERNUAY		123 €
CCME	10 000 €	
TOTAL	**33 180 €**	**9 471 €**

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :
- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du Budget annexe gymnase des 1000 Etangs de Melisey
- **APPROUVE LA CONTRIBUTION** 2020 des communes suivant le tableau ci-dessus

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_71_2020-DE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS

Délibéré par le Conseil communautaire, réuni en session ORDINAIRE.
A ST BARTHELEMY, le 21/07/2020

Nombre de membres en exercice : 42
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 38
VOTES : Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15 juillet 2020

Les membres du Conseil communautaire,

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_72_2020-DE

N° 2020 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/72

Harmonisation des tarifs périscolaires

NOMENCLATURE: 7.6 Contributions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_72_2020-DE

Le Président expose :
Suite à l'intégration des 13 communes en 2017, il avait été décidé d'harmoniser les tarifs périscolaires sur 3 ans (2018-2019-2020).
Cette harmonisation se termine en 2020.
Les tarifs sont les mêmes pour les 5 pôles périscolaires à partir de septembre 2020.
Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire applicable au 01/09 de cette année :

	coefficients	Pôles HVO	Pôle Faucogney
Matin	CF1	0,90	O,90
	CF2	1,00	1,00
	CF3	1,10	1,10
Midi sans repas	CF1	0,90	0, 90
	CF2	1,00	1,00
	CF3	1,10	1, 10
Restauration	CF1	4,70	4,70
	CF2	5	5
	CF3	5,50	5,50
Soir	CF1	1,80	1,80
	CF2	2	2
	CF3	2,20	2, 20

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'harmonisation des tarifs périscolaires ainsi que la grille tarifaire proposée.

- **AUTORISE** le Président à procéder aux formalités nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_73_2020-DE

N° 2020 73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/73

Modification statutaire relative aux Maisons France Services

NOMENCLATURE: 5 7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_73_2020-DE

Le Président rappelle la dernière modification statutaire relative à la précision de l'intérêt communautaire validée par arrêté préfectoral en date du 18/12/2017.

Le Président précise l'objectif du Gouvernement, qui est d'améliorer le dispositif existant des Maisons de Services au Public (MSAP) avec les Maisons France Service.

Il rappelle, que la mise en place du **réseau France Services** fait écho aux volontés du gouvernement de rapprocher le service public des usagers, d'améliorer sa convivialité en s'appuyant notamment sur Internet, tout en garantissant sa qualité quel que soit le lieu en France.
Pour ce faire, l'objectif gouvernemental est :

- que chaque citoyen puisse avoir accès à une France service à moins de 30 minutes de son domicile ;
- que les structures soient capables de renseigner et d'aider tout citoyen y compris ceux qui seraient peu autonomes face à l'outil numérique et/ou pour effectuer leurs démarches administratives

Le Président fait savoir, que dans nos statuts actuels, nous disposons de la **compétence optionnelle d'intérêt communautaire** des **MSAP** (8° du II de l'article L 5214-16 du CGCT) et notre définition de l'intérêt communautaire telle que définie en conseil communautaire le 5/12/2017 porte uniquement sur la MSAP de Melisey.

Dans un souci d'équité territoriale, et après avoir échangé avec le bureau élargie à la commission finances réunie le 16 juillet 2020, il est proposé de modifier les statuts afin d'ajouter les 2 MSAP de Faucogney et Haut du Them-Château-Lambert.

Il vous est proposé de compléter l'article 6.3 des statuts de CCME relatif aux compétences facultatives par la compétence suivante :

- « Les maisons, à guichet unique de services de proximité et accessibles à tous, ayant le label « Maisons France Services » (dans un objectif de qualité de service et d'ouverture à minima 24 heures par semaine) sur les sites de Faucogney, Haut du Them-Château-Lambert et Melisey afin de garantir l'accès de chacun à une structure à moins de trente minutes de chez lui »

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes tel que libellé ci-dessus

- **DEMANDE** aux conseils municipaux des communes membres de délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification de cette délibération à la Sous-préfecture de Lure

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1 000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_74_2020-DE

N° 2020 74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/74

Aide à l'investissement d'immobilier d'entreprises
Avenant n°2 à la convention avec le Conseil Départemental 70

NOMENCLATURE: 1.3 Convention de mandat

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	**42**
Présents	:	**35**
Pouvoirs	:	**3**
Absents	:	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_74_2020-DE

Le Président rappelle la délibération du 30/09/2019, dans laquelle le conseil communautaire décidait de déléguer au Département de la Haute-Saône la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises prévue à l'article L1511-3 du CGCT.

Lors du conseil communautaire du 23/06/2020, un avenant a été pris, afin de changer le seuil d'éligibilité de 250 m² au lieu de 500 m².

Le Conseil Départemental 70 nous demande désormais de prendre un second avenant à la convention initiale : « le plafond d'aide financière du Département, fixé à 50 000 €, sera maintenu mais constituera un maximum du montant des subventions mobilisables sur 3 ans à compter de la date d'attribution de la première subvention par la commission permanente. »

L'évolution de ce dispositif nécessite une délibération de l'Assemblée communautaire, afin de signer un avenant n° 2 avec le Conseil Départemental 70.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** le changement tel que mentionné ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention avec le Conseil Départemental 70

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

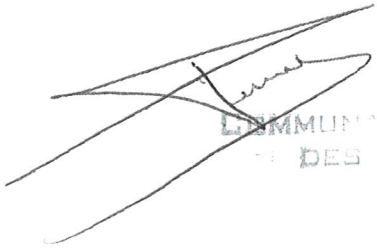

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_75_2020-DE

N° 2020 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/75

Protocole d'organisation du télétravail

NOMENCLATURE: 1.3 Conventions de mandat

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		**42**
Présents	:	**35**
Pouvoirs	:	**3**
Absents	:	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_75_2020-DE

Le Président expose :

Suite à la période de confinement et afin de fixer un cadre minimum quant au télétravail au sein de de la CCME il est proposé le protocole suivant :

Préambule :
Le télétravail apparait comme une modalité nouvelle d'organisation du travail. Il permet aux salariés volontaires d'effectuer une partie de leur activité professionnelle à domicile.
Le protocole ci-dessous fixe un cadre pour ces modalités professionnelles nouvelles hors période exceptionnelle type confinement.
1-Le télétravail n'est pas imposé aux salariés. Il s'effectue dans le cadre du volontariat.
2-Les bases horaires pour un salarié en télétravail sont similaires à celles des autres salariés
3-Le salarié en télétravail est doté du matériel nécessaire à la bonne réalisation des taches qui lui sont confiées (informatique, fournitures, téléphonie etc.)
4-Le contrôle du travail effectué se fait par le biais d'un reporting écrit
5-Le temps hebdomadaire passé en télétravail ne doit pas excéder une journée
6-Les salariés ne doivent pas être en télétravail le même jour
7-Tout salarié peut demander une part de son temps de travail en télétravail comme il peut demander à cesser le télétravail pour revenir à l'intégralité de son temps de travail au bureau

Après examen détaillé des propositions budgétaires, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le protocole proposé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

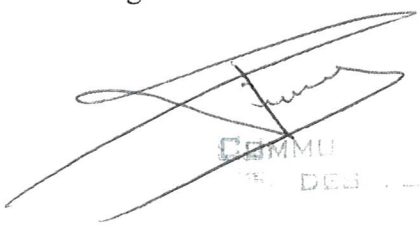

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_76_2020-DE

N° 2020 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/76

Recrutement d'un agent d'accueil saisonnier dans nos offices de tourisme de Faucogney et Melisey

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels Contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_76_2020-DE

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-1° ;
Vu le BP de la CCME ;

Considérant, qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la période estivale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel saisonnier en référence au grade d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35éme d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois allant du 22/07/2020 au 31/08/2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions polyvalentes d'agent d'accueil dans nos offices de tourisme de Faucogney et Melisey à temps non complet.
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_77_2020-DE

N° 2020 77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/77

Renouvellement du contrat de Benjamin GRANGER

NOMENCLATURE: 4.2 Personnels Contractuels

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		**42**
Présents	**:**	**35**
Pouvoirs	**:**	**3**
Absents	**:**	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_77_2020-DE

Le Président expose :

Le contrat de Benjamin GRANGER, agent à l'Office de Tourisme, sera prolongé de 2 ans à compter du 01/10/2020 et ce jusqu'au 30/09/2022, afin de répondre aux besoins liés au tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la prolongation du contrat de Benjamin GRANGER pour une période de 2 ans
- **INDIQUE** que les crédits pour cette prolongation de contrat seront inscrits au budget 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

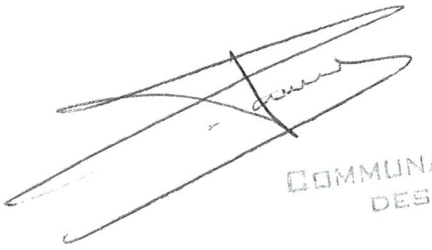

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_78_2020-DE

N° 2020-78

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/78

SPA « Office de tourisme de la communauté de communes des 1000 Etangs » : désignation des délégués titulaires et suppléants

NOMENCLATURE: 5.7 Intercommunalité

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	**42**
Présents	:	**35**
Pouvoirs	:	**3**
Absents	:	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_78_2020-DE

Le Président rappelle les délibérations du 29/06/2017 et du 10/10/2017, qui l'autorisent à créer un service public administratif doté de l'autonomie financière.

Il ajoute que la gestion de ce service sera assurée par un comité d'exploitation sous l'autorité du Président de la communauté de communes et du conseil communautaire.

Conformément à l'article des statuts : « 9 sièges sont attribués aux représentants de la communauté de communes élus en son sein par le conseil communautaire (9 titulaires et 9 suppléants) et 8 sièges sont attribués aux socios-pros (8 titulaires et 8 suppléants ».
Conformément à l'article L 133-5 du code du tourisme, les membres représentant la collectivité détiennent la majorité des sièges au conseil d'exploitation. »

Collège des ELUS :

9 titulaires :	9 suppléants :
- Michèle CHIPAUX	- Francis OUDOT
- Françoise MAIRE	- Régis PINOT
- Bruno HEYMANN	- Vincent SARRE
- Franck GEHANT	- Philippe GROSJEAN
- Henri SAINTIGNY	- Thierry GROSJEAN
- Laurent SEGUIN	- Catherine VUILLEMARD
- Julien PY	- Patrick FAIVRE
- Martine POIROT	- Sylviane VALDENAIRE
- Gérard MAUFFREY	- Sylvie COUTHERUT

Collège des SOCIO-PROS :

8 titulaires :	8 suppléants :
- Nadine HUSSER	- Stéphanie PETITJEAN
- Martine JUIF	- Claire JEANNIN
- Ivan LAHORE	- Yves BERNARD
- André TIRVAUDEY	- Benjamin SIRGUEY
- Bernard VERNIER	- Michel BRESSON
- Danièle SIMONIN	- Pascal LAMBIN
- Pascale JEANNIN	- François GROSJEAN
- Denis GILLET	- Sandra DUPETY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire :

- **VALIDE** les 9 titulaires et 9 suppléants ELUS et les 8 titulaires et 8 suppléants SOCIO-PROS pour siéger au SPA

- **AUTORISE** le Président à faire les formalités nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_79_2020-DE

N° 2020-79

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/79

OM – Annulations antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	**42**
Présents	:	**35**
Pouvoirs	:	**3**
Absents	:	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_79_2020-DE

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2019
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Annulations :

Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.
Le montant global de l'annulation est de **390.50 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	MARCHAL JEREMY ET LAURA	2109-096-003084	170 €
BEULOTTE ST LAURENT	SIAT BRAUN SOCIETE	2019-082-000584	135.50 €
MELISEY	LAROCHE WILLIAM	2019-096-003043	85 €
		MONTANT	**390.50 €**

Réductions :

Les réductions concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération réduit le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.
Le montant global de la réduction est de **141.66 € pour le budget OM**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
LA PROISELIERE	CREVOISIER NIELS ALIX PAULINE	2019-092-002442	70.83 €
MELISEY	GARAGE DU CENTRE	2019-096-002868	70.83 €
		MONTANT	**141.66 €**

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget OM 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
40 36	0	0	0

Le Conseil Communautaire :

- **ANNULE et REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe OM pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMM... DES ...NGS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_80_2020-DE

N° 2020-80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/80
ANNULATIONS ET REDUCTIONS OM 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	42
Présents	:	35
Pouvoirs	:	3
Absents	:	4

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_80_2020-DE

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **993 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **556.04 €** émis au titre de la redevance OM, pour l'année 2020.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

COMMUNE	*NOM*	*FACTURE*	*MONTANT*
LA PROISELIERE	CREVOISIER NIELS – ALIX PAULINE	2020-044-001976	178 €
BEULOTTE ST LAURENT	GROUPEMENT FORESTIER DES VIEUX PRES	2020-098-005917	127.50 €
MELISEY	DECAILLOZ GAELLE	2020-092-004674	170 €
MELISEY	GARAGE DU CENTRE	2020-092-004781	85 €
MELISEY	DUNAUD CELINE	2020-092-0047258	85 €
MELISEY	TRABAC CLAUDE	2020-092-005289	85 €
MELISEY	LAROCHE WILLIAM	2020-092-004964	85 €
BEULOTTE ST LAURENT	PIERRET GUY	2020-098-005949	50 €
SERVANCE MIELLIN	AUBRY JACQUES	2020-046-002488	127.50 €
		ANNULATION OM	**993 €**

Réductions :

COMMUNE	*NOM*	*FACTURE*	*MONTANT*
ST BARTHELEMY	PHEULPIN DAMIEN DAVAL ELODIE	2020-061-003427 (P1)	17.71 €
LA LANTERNE	COLIN CLAUDIE	2020-041-001721	42.50 €
ST BARTHELEMY	MESQUITA DEOLINDA	2020-045-002336	85 €
MELISEY	GROSJEAN GISELE	2020-092-004857	42.50 €
FAUCOGNEY	THIERRY MARTIAL	2020-033-000575	85 €
SERVANCE	DIEUDONNE JEAN PHILIPPE	2020-046-002622	42.50 €
FAUCOGNEY	DIRAND ERIC RICHARD GERMAINE	2020-033-000367	42.50 €
SERVANCE	SOLGADY MARCELLE	2020-046-002905	49.58 €
MELISEY	TISSERAND CAROLINE	2020-092-005279	42.50 €
TERNUAY	GUETG Lionnel	2020-094-005695	106.25 €
		REDUCTION OM	**556.04 €**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_80_2020-DE

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'annuler et de réduire les titres de recettes.

.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
38	**0**	**0**	**0**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_81_2020-DE

N° 2020-81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/81

SPANC – Annulations antérieures

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :		**42**
Présents	**:**	**35**
Pouvoirs	**:**	**3**
Absents	**:**	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_81_2020-DE

Le Président fait savoir à l'assemblée d'annuler ou réduire les factures de 2019
Il propose de régulariser cette opération en annulant ou réduisant le titre exécutoire.

Annulations :
Les annulations concernées sont imputées en dépense à l'article 673.
Cette opération annule le titre antérieur suite aux personnes introuvables, aux erreurs de débiteurs ou personnes parties aux cours de l'année.

Le montant global de l'annulation est de **8.00 € pour le budget SPANC**

Les titres concernent les factures suivantes :

COMMUNE	NOM	FACTURE	MONTANT
MELISEY	JEANNEY LAURA	2019-179-002523	8 €
		MONTANT	**8 €**

Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du budget SPANC 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

- **ANNULE et REDUIT** les factures ci-dessus, budget annexe SPANC pour les montants indiqués
- **CHARGE** le Président d'effectuer les opérations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_82_2020-DE

N° 2020-82

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUILLET 2020

N° 2020/82
ANNULATIONS ET REDUCTIONS SPANC 2020

NOMENCLATURE: 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le mercredi 15 juillet 2020 pour la session ordinaire du mardi 21 juillet 2020.

L'An Deux Mille vingt, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni au gymnase de St Barthélémy, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice	:	**42**
Présents	:	**35**
Pouvoirs	:	**3**
Absents	:	**4**

Présent(e)s:

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	CAILLIAU Elise
SARRE Vincent	GIRARD Bernard	RIBAUD Alain
HENRY Jean-Charles	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
GEHANT Franck	JEUDY Jean-Luc	COUTHERUT Sylvie
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
POIROT Martine	FORMET Arnaud	LAMBOLEY Christelle
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	BRESSON Elise
VUILLEMARD Catherine	MAIRE Françoise	SAINTIGNY Henri
MANGE François représenté BRODELLE Sonny	GROSJEAN Thierry	MOUGENOT Guy
CALLEY Etienne représenté SABATER Denis	PERNOT Jean Marie	DUPETY Sandra
PY Julien représenté FAIVRE Patrick		PETRONELLI Yves

Absent(e)s : Mme LAPARRA Isabelle, Mr BRICE Jean Marie, Mr OUDOT Francis et Mr GILLET Denis.

Pouvoirs:
Mr DIEUDONNE René donne pouvoir à Mr HEYMANN Bruno
Mr DAGUE Alain donne pouvoir à Mr PERNOT Jean Marie
Mr GROSJEAN Philippe donne pouvoir à Mme DUPETY Sandra.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.
Mme COUTHERUT Sylvie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/07/2020
Reçu en préfecture le 28/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_82_2020-DE

Le Président expose aux conseillers communautaires les annulations de titres de recettes pour un montant de **80 €** et la réduction d'un titre pour un montant de **16 €** émis au titre de la redevance SPANC, pour l'année 2020.

Il précise que chaque réclamation a fait l'objet de pièces justificatives et a recueilli l'avis de la commune concernée.

Les titres de recettes sont les suivants :

Annulations :

COMMUNE	*NOM*	*FACTURE*	*MONTANT*
MIELLIN SERVANCE	SCI LES 2 COUSINS	2020-102-002079	8 €
MELISEY	LALLOZ Mathieu	2020-100-001869	8 €
AMAGE	DIRAND RENE	2020-061-000037	8 €
LA LANTERNE	MOUREY FRANCOISE	2020-098-001661	8 €
MELISEY	LAMBERT DENIS	2020-100-001870	8 €
BEULOTTE ST LAURENT	GROUPEMENT FORESTIER DES VIEUX PRES	2020-090-000533	8 €
MELISEY	PINOT REGIS	2020-100-001941	8 €
LA BRUYERE	GRILLOT MICHEL	2020-092-000651	8 €
SERVANCE	PANZA DANIEL	2020-109-002644	8 €
SERVANCE	AUBRY JACQUES	2020-109-002472	8 €
		ANNULATION SPANC	**80 €**

Réductions :

COMMUNE	*NOM*	*FACTURE*	*MONTANT*
MELISEY	ABERLIN SONIA	2020-100-001710	8 €
MIELLIN SERVANCE	POULMAR GILBERTE	2020-102-002070	8 €
		REDUCTION SPANC	**16 €**

Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'annuler et de réduire les titres de recettes.

.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
42	**0**	**0**	**0**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme
Le Président
Régis PINOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 1000 ÉTANGS